

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-09**

**DATE DE CONVOCATION**  
04/03/2019

L'an deux mil dix neuf,  
Le 28 Mars 2019 à 19 heures.

**DATE D’AFFICHAGE**  
04/03/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Étaient présents :

Mme Sophie MEURDESOLF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Bernard GRARE, Mr David NOEL, Me Marie-Françoise LECAILLE, Mr Alain FIX, Me Michèle CAFFIER, Mr Bernard MOUSSAY, Me Valérie DRANSART, Mr Guy PETIT, Michel CLABAUT

Présents [14]  
Votants [18]  
Exprimés [18]

Excusé(e)s :

Michel QUANDALLE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY  
Jean Pierre FLOUR donne pouvoir à Dominique NAVET  
Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Alain FIX  
Beatrice BOULY donne pouvoir à Valérie DRANSART

Absente :

Michèle AUGÉ

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mr Alain FIX est nommé secrétaire de séance

Objet : **ACCUEIL GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de délibération concernant le schéma départemental d'Accueil des Gens du Voyage :

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
LE 15 AVR. 2019



Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018 sera remplacé par un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui sera décliné de 2019-2024.

Ce nouveau schéma se présente comme une actualisation du précédent, tout en prenant compte les évolutions observées dans les pratiques des gens du voyage.

Le préfet du Pas de Calais et le Président du Conseil Départemental du Pas de Calais ont adressé un projet de ce schéma aux maires des communes de Boulogne Sur Mer, Saint Martin Boulogne, Outreau, Le Portel, Wimereux, Saint Etienne au Mont, ainsi qu'à la communauté d'agglomération du Boulonnais, afin qu'elles délibèrent d'ici au 31 janvier 2019.

Néanmoins ce projet de schéma aura potentiellement un impact sur les 22 communes de la CAB et amène les observations suivantes

Concernant le maintien des deux aires d'accueil d'Outreau (34 places) et Wimereux (34 places) :

L'offre actuelle sur la CAB, en termes de places d'accueil, étant largement supérieure à la demande, la CAB souhaite que le schéma reprenne une obligation pour une aire d'accueil permanente de 34 places et non pas de deux de 34 places chacune.

Concernant la création de 3 aires pour un total de 60 places dédiées à l'habitat adapté et/ou aux terrains familiaux :

L'estimation de 60 places indiquées dans le schéma est supérieure à ce qui est observé sur notre agglomération, et il est demandé d'inscrire dans le schéma 40 places.

Concernant la possibilité évoquée pour les gens du voyage ayant acquis un terrain non constructible de rendre possible la construction et la location-accession et concernant la possibilité de légaliser le stationnement illicite pérenne et « toléré » d'un groupe familial.

Ces propositions ne sont pas acceptables en l'état.

Dans la suite du processus, la présente délibération sera transmise au Préfet du Pas de Calais et au Président du Conseil Départemental du Pas de Calais.

Une commission consultative départementale des gens du voyage, à laquelle sera conviée la CAB rendra un avis définitif sur le projet de schéma, amendé, le cas échéant, des observations et avis des collectivités.

Enfin le Préfet du Pas de Calais et le Président du Conseil Départemental du Pas de Calais approuveront d'ici fin mars 2019 le schéma Départemental d'accueil et d'Habitat des gens du voyage (2019-2024)

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal décide d'approuver ces observations et d'autoriser Monsieur le Maire à les transmettre au Préfet du Pas de Calais et au Président du Conseil Départemental, afin que le projet puisse être modifié en conséquence.

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 28 Mars 2019

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Michel Degremont', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

